Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 61/2008

OBJET :	MESURES FÉDÉRALES DE GESTION DU COÛT DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)
PROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, mandataire, Première Nation de Shxw'ow'hamel, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Marcel Balfour, Chef, nation crie de Norway House, Man.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Le programme des services de santé non assurés (SSNA) ne répond pas aux besoins en santé des Premières Nations ni ne règle les injustices ni n'améliore vraiment la santé;

B. Les citoyens des Premières Nations sont confrontés à de nombreuses injustices, en comparaison des autres Canadiens, lorsqu'ils souhaitent obtenir des services de santé de base :
   a. Depuis les années 90, les mesures de gestion des coûts privent de soins ou de médicaments indispensables de nombreux malades. Ces mesures comprennent : le retrait de prestations; des réductions dans le coût des services de pharmacie (majoration et frais d'exécution d'ordonnance); des modifications dans l'admissibilité aux prestations; la mise en place de produits pharmaceutiques de remplacement à bas coût (produits génériques); des pré-approbations pour obtenir des médicaments et certains services dentaires;
   b. Les Premières Nations doivent généralement parcourir de longues distances pour obtenir des services de santé. Les taux par kilomètre appliqués aux malades des Premières Nations sont inférieurs au coût réel du transport et moins élevés de 0,39 $ que les taux pratiqués par le Conseil du Trésor;
   c. Les problèmes dentaires sont beaucoup plus fréquents parmi les Premières Nations. Les SSNA assurent seulement 90 % des honoraires du fournisseur de soins, tel un dentiste, et le malade doit payer la différence. Si le citoyen des Premières Nations n'a pas les moyens de payer la différence, il ne recevra probablement pas de soins;

C. Les Premières Nations méritent un accès aux soins de santé identique à celui des autres Canadiens. Cependant, Santé Canada refuse parfois aux malades de consulter des personnes n'ayant pas suivi une formation professionnelle en santé, une procédure semblable à celle des organisations de soins intégrés de santé (OSIS) aux États-Unis;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10 décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

D. La population canadienne n'est probablement pas au courant de ces injustices et de ces obstacles aux services de santé;

E. Le Secrétariat à la santé et au développement social de l'APN a déjà exprimé en vain son inquiétude quant aux injustices en matière de financement et d'accès des SSNA, car la politique de limitation du coût des SSNA continue d'affecter la santé des citoyens des Premières Nations.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée soutiennent l'élaboration d'un plan d'action national des dirigeants sur les SSNA, qui comprendrait une stratégie et une campagne publique de sensibilisation portant sur les problèmes de financement, de compétence et d'accès auxquels sont confrontées les Premières Nations.

2. Les Chefs en assemblée invitent les régions des Premières Nations à envisager de prendre des mesures, en 2009-2010, pour sensibiliser la population aux injustices en matière de financement et d'accès dans le domaine de la santé en se basant sur le Plan d'action des dirigeants.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10 décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL